



Politique : **Politique et procédures sur l'élection ou la nomination des administrateurs de Reflet Salvéo**

Adoption le : 05 juillet 2018

Entré en vigueur le : 05 juillet 2018

Dernière révision le : 05 juin 2018

Prochaine révision prévue le: juin 2020

Signature de la présidente du CA: 

POLITIQUE ET PROCÉDURES SUR L'ÉLECTION OU LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE REFLET SALVÉO

Objet :

Établir les modalités relatives à l'élection ou la nomination des administrateurs de Reflet Salvéo conformément aux règlements administratifs de Reflet Salvéo.

Portée :

Cette politique et procédure s'applique à l'élection et la nomination de tous les administrateurs de Reflet Salvéo.

Enoncé de la politique :

Comme précisé dans les règlements administratifs, les affaires de Reflet Salvéo sont administrées par un Conseil d'administration composé de neuf administrateurs élus, membres de Reflet Salvéo, dont 3 représentants de fournisseurs de services de santé offrant des services en français.

Tous les administrateurs sont élus en rotation de façon à ce qu'au moins trois administrateurs doivent être élus à chaque assemblée générale annuelle. L'administrateur représentant un fournisseur de services de santé en français sera nommé sur la recommandation de l'organisme.

Le mandat de chaque administrateur est de trois ans, se terminant à la fin de l'assemblée générale de l'année d'échéance. Tout administrateur dont le mandat se termine est rééligible pour un maximum de deux mandats consécutifs. Il demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à la nomination ou à l'élection de son successeur.

Tout administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Toute vacance au Conseil peut être comblée par résolution du Conseil pour la durée non écoulée du mandat de la personne ainsi remplacée. La personne remplaçante devra être élue par au moins 75 pour

cent des membres du Conseil. Dans l'éventualité où plusieurs postes seraient à combler au Conseil, la personne élue avec le plus de votes comblera le mandat le plus long. Le Conseil peut, entre temps, valablement continuer à exercer ses fonctions, en autant que le quorum subsiste à chaque réunion.

Le Conseil mandate le comité de mise en candidatures, composé de la présidence et de deux autres administrateurs choisis par le Conseil, de procéder à l'évaluation de l'apport des administrateurs du Conseil et de dresser une liste de personnes à recommander aux postes d'administrateur mis en élection chaque année. Cette liste inclura une personne représentant des fournisseurs de services de santé en français.

Procédure :

1. Annuellement, le comité de mise en candidatures révise la liste des mandats des administrateurs actuels pour déterminer quels postes seront à combler lors de l'assemblée générale annuelle. Il fait l'analyse des grilles de compétences remplies par les administrateurs afin de déterminer les compétences, expériences ou connaissances à prioriser dans la sélection des personnes à recommander aux postes d'administrateur.
2. Le comité diffuse largement l'appel de candidatures pour les postes à combler au Conseil, en indiquant les compétences, expériences ou connaissances recherchées en priorité et la date limite pour la présentation des candidatures.
3. Pour combler les postes de représentants de fournisseurs de services de santé en français (voir définitions en bas), le comité diffuse un appel de candidatures aux fournisseurs de services de santé offrant des services en français, en demandant aux fournisseurs de désigner un candidat pour un de ces postes (voir la liste en annexe).
4. Le comité établit deux listes de candidatures. Dans une liste il met les candidatures recommandées par les fournisseurs de services de santé; dans l'autre liste, il met les candidatures individuelles.
5. Le comité examine les candidatures reçues et convoque en entrevue les candidats dont les compétences, expériences et connaissances correspondent le mieux aux qualités recherchées. Il s'assure d'inclure des candidats recommandés par les fournisseurs de services de santé afin de maintenir la présence au Conseil de trois représentants de fournisseurs de services de santé en français.
6. Suite aux entrevues, le comité choisit trois candidatures à retenir, une candidature recommandée par un fournisseur de services de santé et deux candidatures individuelles. S'il y a plus que trois postes à combler, il choisit le nombre de candidatures nécessaires pour assurer la présence au Conseil de trois représentants de fournisseurs de services de santé et six administrateurs individuels.
7. Le comité vérifie ensuite les références des candidats retenus comme administrateurs potentiels. Si le comité juge que ce sera utile, il peut inviter les candidats à assister à une réunion du Conseil comme observateurs avant leur élection.
8. Au plus tard 45 jours avant l'assemblée générale annuelle, le comité propose par écrit pour acceptation par le Conseil, la liste, par catégorie, des personnes qu'il recommande pour l'année suivante aux postes d'administrateur.

9. Au moins 21 jours avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil fait rapport aux membres des mises en candidature retenues par le Conseil selon les deux catégories, fournisseur de services de santé et administrateur individuel.
10. Tout membre individuel en règle peut être mis en nomination si sa candidature est parvenue au secrétaire de Reflet Salvéo, appuyée par deux membres, au plus tard sept jours avant l'assemblée générale annuelle. Les personnes proposées par le Conseil sont automatiquement élues si celles-ci ont été les seules à être mises en candidature.
11. S'il y a un plus grand nombre de candidats que de postes d'administrateur individuel disponibles, l'assemblée générale élit au scrutin secret les nouveaux administrateurs individuels. Les postes sont comblés suivant le plus grand nombre de voix obtenues. Tout bulletin de vote qui comporte plus de marques dans les cases appropriées que de postes à combler sera rejeté.

Définitions :

Fournisseur de services de santé : organisme financé par un RLISS, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ou le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour offrir des services de santé, dont des services de promotion de la santé.

Fournisseur de services de santé offrant des services en français (ou fournisseur de services santé en français) comprend les catégories suivantes :

- fournisseur de services de santé désigné en vertu de la *Loi sur les services en français*;
- fournisseur de services de santé identifié pour offrir des services de santé en français par un RLISS, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ou le ministère des Services à l'enfance et la jeunesse;
- fournisseur de services de santé financé pour offrir des services de santé en français par un RLISS, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ou le ministère des Services à l'enfance et la jeunesse;
- fournisseur de services de santé qui offre activement des services de santé en français et s'est doté des politiques, ressources et outils nécessaires pour la prestation des services de santé en français.

Autres politiques et procédures pertinentes

- Règlements administratifs de Reflet Salvéo
- Grille de compétences des administrateurs
- Liste des fournisseurs de services de santé offrant des services en français

Annexe 1 : Liste des fournisseurs de services de santé offrant des services en français, par RLISS (au 30 juin 2018)

RLISS du Centre-Ouest

Association canadienne de la santé mentale (CMHA) – Peel
Bureau de santé publique de Peel
Rexdale Community Health Centre
SHIP (Supportive Housing in Peel)
Société Alzheimer de Peel
Soins à domicile et en milieu communautaire (RLISS du Centre-Ouest)
Spectra Community Support Services
Wellfort Community Health Services
William Osler Health System

RLISS de Mississauga-Halton

Association canadienne de la santé mentale (CMHA) – Peel
Bureau de santé publique de Peel
East Mississauga Community Health Centre (LAMP)
Équipe de santé familiale Credit Valley
Erinoak Kids Centre for Treatment and Development
Ontario March of Dimes
Société Alzheimer de Peel
Soins à domicile et en milieu communautaire (RLISS de Mississauga-Halton)
Trillium Health Partners

RLISS du Centre-Toronto

Action positive
Association canadienne de la santé mentale (CMHA) – Toronto
Breakaway Youth and Family Services
Bureau de santé publique de Toronto
Centre for Addiction and Mental Health (CAMH)
Centre for Independent Living
Centre francophone de Toronto
Centres d'Accueil Héritage
Holland-Bloorview Kids Rehabilitation Hospital
Hospital for Sick Children
Mount Sinai Hospital (Sinai Health System)
Nexus Santé
Soins à domicile et en milieu communautaire (RLISS du Centre-Toronto)
Sunnybrook Health Sciences Centre
University Health Network (Toronto General Hospital, Toronto Western Hospital, Princess Margaret Hospital et Toronto Rehabilitation Institute)
Women's College Hospital